



DEMANDE DE SUBVENTION

Broyage des déchets verts

Le Smictom de la Région de Saverne soutient les communes qui organisent le broyage des déchets verts de leurs habitants, une distribution du broyat aux habitants et qui communiquent sur la réduction de ces déchets.

Le Smictom soutient financièrement les prestations de broyage par une subvention à hauteur de 75 % des frais engagés dans la limite de 1000 € par an et par commune.

La commune s'engage en retour à organiser une distribution gratuite de broyat aux habitants pour faciliter le compostage (constitution d'un stock de structurant carboné) et le jardinage au naturel (paillage). Elle s'engage également à communiquer auprès des habitants sur la réduction de ces déchets.

Description sommaire de l'opération (objectifs et contenu) :

Le Smictom de la région de Saverne traite les données recueillies dans le but de vérifier l'éligibilité de votre demande de subvention. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, veuillez-vous rendre sur la page « mentions légales » de notre site internet :

<https://www.smictomdesaverne.fr/mentions-legales/> ou demander à l'accueil du Smictom.

La commune (demandeur)

Nom et adresse de la commune :

Personne référente à contacter :

E-mail du référent :

Tél :

Je, soussigné _____, sollicite une aide financière du Smictom de la Région de Saverne pour la réalisation de l'opération objet de la présente demande.

Le demandeur (date, cachet et signature)

Frais engagés

Nature des frais de gestion (location de broyeur, prestation de broyage) :

Coordonnées du prestataire ou loueur :

Nature des autres frais (pour information) :

Coût global (en € TTC)	
Coût pris en charge par le Smictom (en € TTC)	

MERCI DE JOINDRE A VOTRE DEMANDE LA/LES FACTURES CORRESPONDANT AUX FRAIS AINSI QUE LES SUPPORTS DE COMMUNICATION.